



Atlas
des paysages
du Val-de-Marne

Propos liminaires

Val-de-Marne
Établissement Public Territorial
EPT 10 - Paris Est Marne & Bois
EPT 11 - Grand Paris Sud Est Avenir
EPT 12 - Grand-Orly Seine Bièvre

L'Atlas des paysages, par la lecture transversale du territoire qu'il propose, en constitue un outil prospectif, dynamique et évolutif de connaissance. Parce qu'il identifie les caractéristiques fondamentales des paysages, qu'il analyse les dynamiques et évolutions à plusieurs échelles, il fédère les différentes réflexions menées dans un document référent.

L'Atlas décrit les caractères, les singularités, les atouts, les potentialités, les contraintes... pour former un socle de connaissances communes sur l'ensemble du périmètre d'étude. Il propose ainsi une culture paysagère partagée, quel que soit l'espace, urbain, naturel ou rural. Il constitue un outil :

- de communication et de sensibilisation destiné au plus grand nombre,*
- d'aide à la décision pour agir efficacement,*
- de référence pour cadrer les interventions opérationnelles.*

L'Atlas des paysages du Val-de-Marne se construit autour d'une démarche de co-élaboration active, concertée, entre spécialistes, gestionnaires, décisionnaires et habitants. Il détermine et illustre le rôle du paysage, identifie les problématiques et enjeux, les points de vigilance et valeurs clés... et formalise un récit, un portrait commun partagé par tous.

Jean-Baptiste Fléchy & Thomas Vergers
Paysagistes concepteurs
-
Atlas des Paysages du Val-de-Marne
2020-2004

avec la participation des membres de l'équipe : Eric Hamelin, Benjamin Hecht, Florent Yvert, Amandine Douillard, Aurélie Touteau-Grande, des conseils de l'État : Tim Boursier-Mougenot, Florian Golay, de la DRIEAT, du département CD94, des établissements publics territoriaux : Grand-Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir, Paris Est Marne & Bois, du CAUE 94 Val-de-Marne, des élus, des habitants, des participants extérieurs et de Marianne Diep.



Éditorial

Des zones urbaines denses au plateau Briard rural, du charme bucolique des vallées de la Seine et de la Marne aux sites industriels et logistiques emblématiques du Grand Orly, le Val-de-Marne bénéficie d'une réelle richesse paysagère.

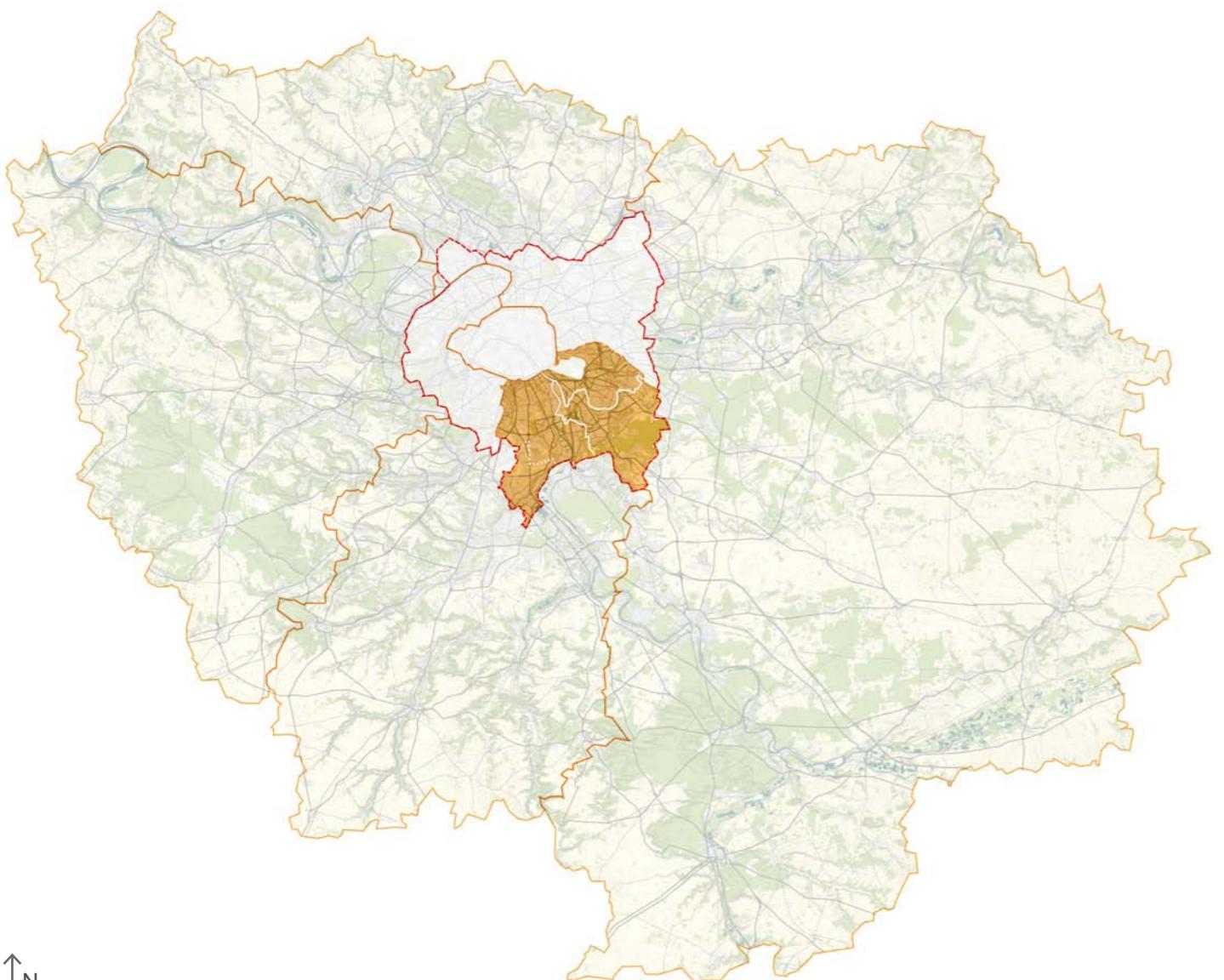
Pour rendre compte de cette diversité, l'Atlas des paysages a été élaboré grâce à l'implication des services de l'État, des collectivités territoriales (Conseil départemental, Établissement Public Territoriale, communes) et des paysagistes. Les habitants se sont également engagés dans cette démarche, à l'aide de questionnaires mis à disposition ou de randonnées auxquelles ils ont été invités à participer.

Afin de saisir et comprendre le contraste de ses paysages, le département a été découpé en « entités », elles-mêmes sous-découpées en « unités ». Ainsi, ce sont les forêts, les villes, les vallées, les plateaux ou encore les axes structurants qui ont permis de déterminer ce découpage et d'engager la phase de rédaction.

Bien plus qu'un simple document de connaissance, l'Atlas décrit et valorise les paysages qui nous entourent. Il invite chacun d'entre nous (élus, techniciens, citoyens, associatifs...) à mieux comprendre leurs enjeux et permet aussi de sensibiliser davantage à la fragilité de notre environnement. Il doit par ailleurs être utilisé dans l'élaboration de documents prescriptifs, tels que les plans locaux d'urbanisme, par exemple.

Je vous invite donc à le consulter et à découvrir ou redécouvrir la richesse et la beauté, parfois insoupçonnées, que nous offre le Val-de-Marne.

Sophie Thibault
Préfète du Val-de-Marne



↑ N
Source : MOS 2017 / IGN
0 2500 5000 10000 m

Figure 1 : Périmètre de l'Atlas

- Métropole du Grand Paris
- Île-de-France
- Départements
- Périmètre de l'Atlas
- Périmètre Val-de-Marne
- Périmètre EPT 10 : Paris Est Marne & Bois
- Périmètre EPT 11 : Grand Paris Sud Est Avenir
- Périmètre EPT 12 : Grand-Orly Seine Bièvre

Porteurs du projet de l'Atlas :

- la DRIEAT Île-de-France
- le Conseil départemental du Val-de-Marne (CD94)
- Paris Est Marne & Bois (EPT10)
- Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11)
- Grand Orly Seine Bièvre (EPT12)

Equipe d'étude :

- Vert Latitude, paysagistes-concepteurs, mandataire
- Atelier Résonances, paysagiste concepteur
- Repérage Urbain, sociologue
- Biodiversita, écologue

Lire l'Atlas des paysages du Val-de-Marne est une invitation à découvrir le territoire, à le regarder, à le comprendre pour mieux y vivre et y intervenir. C'est avant tout un outil de connaissance des paysages.

La notion de paysage est communément associée à la présence d'espaces verts, à des dispositifs géographiques particuliers (belvédères, points hauts), à des échappées visuelles, à une certaine présence de la nature (domestiquée, sauvage), à des dispositifs bien cadrés, réglementés, gérés et «protégés».

Dans une société convertie après-guerre à la mobilité planétaire et à la productivité, la tentation de solutions globales et systématiques a contribué à une urbanisation intense engendrant une banalisation des paysages, atténuant les caractères propres à chaque territoire, voire même les gommant totalement pour certains.

À cela s'ajoutent les enjeux contemporains et plus spécifiquement le contexte du changement climatique et de la transition écologique, qui interroge particulièrement les problématiques patrimoniales et notamment la place du vivant comme élément primordial du cadre de vie.

Le confinement sanitaire lié au virus du COVID-19 en 2020 a permis de prendre conscience du besoin d'espaces de proximité, de l'utilité des espaces publics et collectifs comme acteurs principaux de la résilience des modes de vie.

La qualité des paysages de proximité est essentielle et même de première nécessité, sans la réduire de manière exhaustive aux espaces verts et de nature.

Face à ces constats, le territoire du Val-de-Marne se doit de trouver des réponses adaptées pour répondre à la situation actuelle. L'attention portée au paysage comme préalable à toute réflexion sur le territoire est une chance à saisir car il permettra d'interroger et d'embarquer les usagers citoyens (habitants et élus) dans l'aventure de la (re)construction du paysage avec un regard nouveau.

Il s'agit ici de sortir le paysage de la banalité, de ne plus le considérer comme un espace à équiper ou pire, un décor à aménager. Composante fondamentale du cadre de vie, résultante des interactions homme / environnement (naturel et culturel), l'Atlas révèle, signifie et transmet l'essence du territoire, ses identités.

C'est ce que propose l'Atlas des paysages du Val-de-Marne.

Cadre général de l'Atlas

La réalisation d'un Atlas des paysages s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale d'une part portée par la loi paysage (8 janvier 1993), la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (2 janvier 1995) et la loi Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages (8 août 2016) qui reconnaît les Atlas de paysages et leur confère une existence juridique et européenne d'autre part avec l'application en 2006 de la Convention européenne du paysage.

Celles-ci incitent l'Etat et les collectivités à multiplier les outils pour appréhender, intégrer, préserver et valoriser la qualité des paysages dans les politiques de conception des territoires.

Propos liminaires

Une démarche adaptée

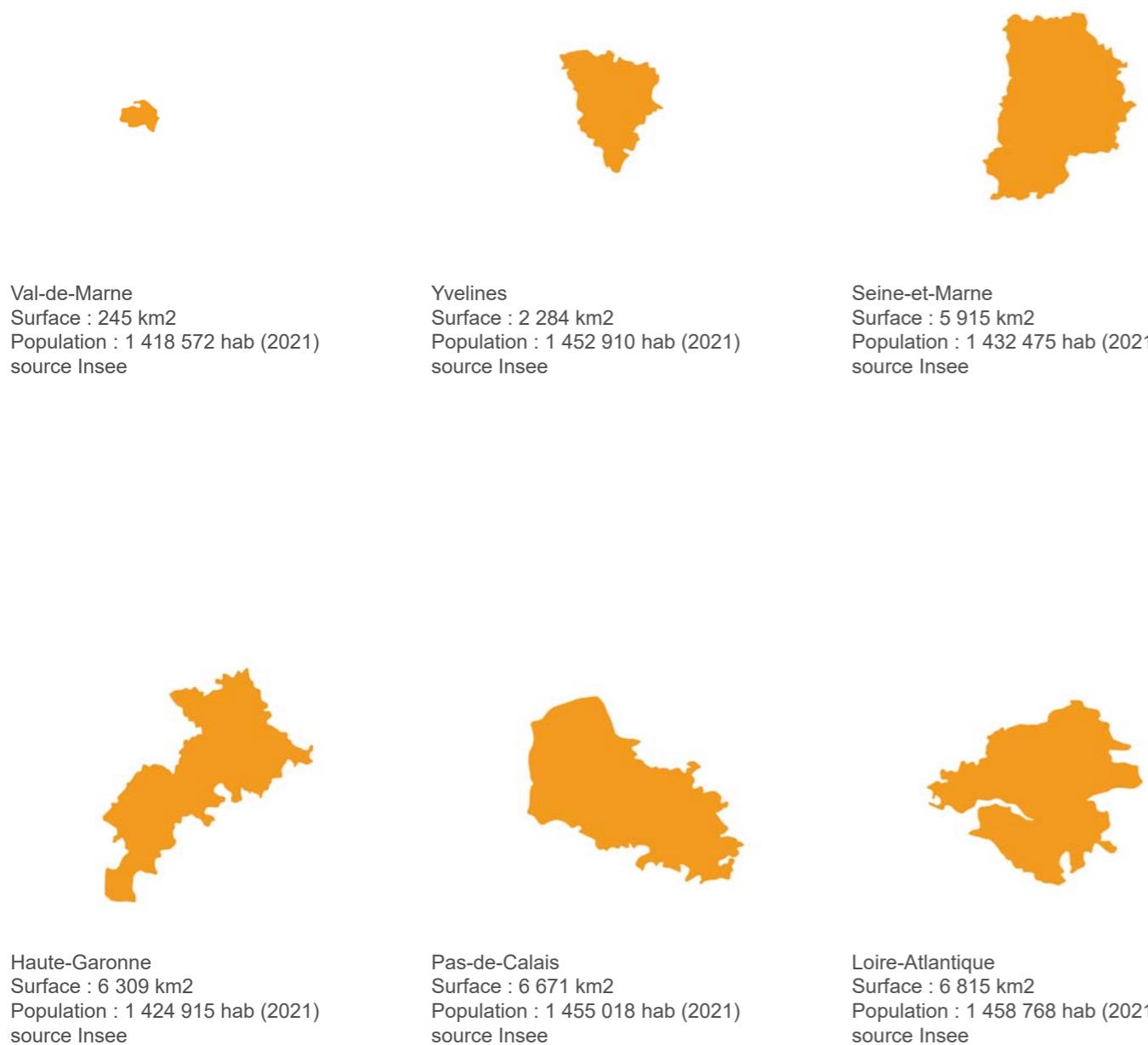


Figure 2 : Comparatif départements

Un Atlas des paysages

La Convention européenne du paysage précise que le paysage est «une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations». Elle définit le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie, expression de la diversité du patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de l'identité européenne.

Les Atlas de paysages visent à rendre compte de la singularité de chacun des paysages qui composent un territoire, selon trois modalités : identifier (délimiter une unité paysagère et la nommer), caractériser (décrire les structures paysagères) et qualifier (saisir les représentations sociales associées à une unité paysagère*). Des dynamiques et des enjeux sont par ailleurs associés à ces unités paysagères*. («Les Atlas de paysages - Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages», Ministère de la Transition Ecologique, 2015).

Un Atlas pour le Val-de-Marne

Dans la majorité des Atlas, il est établi des entités paysagères*, qui se composent de structures paysagères (parfois de sous-unités). Malgré des composantes géographiques lisibles et identitaires (vallées de la Seine, de la Marne, Arc boisé, plateau boisé et plateau agricole) sur une carte, le territoire est difficilement appréhendable et le caractériser en quelques mots semble utopique.

Entre «Paysage polysémique, encombré, illisible», «Paysages vécus, paysages du quotidien» (petite échelle), «Paysages de surprises et de contrastes» et «Paysage des grandes infrastructures» (échelle métropolitaine), on peine à spécifier et qualifier le Val-de-Marne par le biais d'une valeur paysagère, d'une structure, d'une identité singulière.

Mode opératoire spécifique au Val-de-Marne

Pour le territoire du Val-de-Marne se pose donc la question de la définition et de la sémantique du paysage car il est à 70% urbanisé (MOS 2017 / IGN), ce qui le distingue de la plupart des territoires qui font l'objet d'un Atlas des paysages en France.

La population du Val-de-Marne est de 1,4M habitants (Insee 2021) ; elle est équivalente à celle du département de la Haute-Garonne mais sur une surface 27 fois plus petite, ce qui en fait un des départements les plus denses du territoire français.

Cette dynamique de population constitue une richesse sur laquelle nous nous appuyons pour nous aider à comprendre comment les paysages sont perçus et ce qui fait paysage.

La consultation des usagers et acteurs du territoire (à travers des questionnaires, des randonnées et des ateliers), participe à créer une vision partagée et commune du territoire. Elle vient enrichir l'approche plus fondamentale.

La méthode pour l'élaboration de l'Atlas des paysages du Val-de-Marne doit être adaptée car les préconisations du guide du ministère sont peu transposables au territoire et ne permettent pas de révéler ses singularités.

Là où la méthode classique préconise de définir des entités paysagères* composées d'éléments paysagers, l'Atlas du Val-de-Marne va identifier des entités paysagères* subdivisées en unités paysagères*.

Trois échelles d'analyse qui structurent l'Atlas

- Dans un premier temps, une contextualisation à l'échelle de l'Île-de-France volontairement synthétique permet de poser le cadre.

- Dans un deuxième temps, l'échelle du territoire de l'Atlas (EPT10, 11 et 12) présente les fondements du Val-de-Marne et se conclut avec la délimitation de cinq entités paysagères*.

- Dans un troisième temps, à l'échelle des entités paysagères* puis des unités paysagères*, les outils de compréhension sont affinés et précisés.

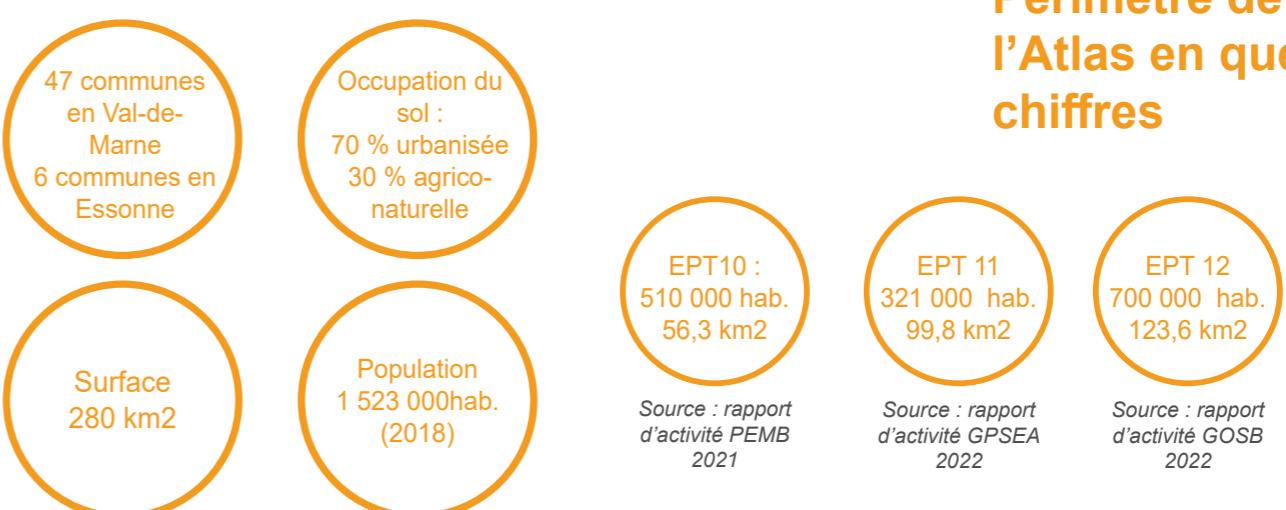
Chaque entité paysagère* se définit selon :

- La situation et la composition
- Ce qui fonde les paysages
- Ce que l'on perçoit des paysages
- La délimitation des unités paysagères*

Chaque unité paysagère, portion d'une entité caractéristique, définit :

- Le contexte (identité & territoire)
- Les valeurs clés des paysages
- Les enjeux et objectifs spécifiques

Périmètre de l'Atlas en quelques chiffres





Source : MOS 2017 / IGN

0 10000 m

Figure 3 : Echelles d'analyse de l'Atlas

100 000 ème Échelle régionale

50 000 ème Échelle départementale

25 000 ème Échelle territoriale

Vers un projet de territoire

Quelle que soit son échelle, toute intervention sur le territoire et le cadre de vie fabrique, crée, préserve, révèle ou modifie (durablement) le paysage. Or, un projet n'est pas seulement le fruit d'une commande et d'un programme mais la contribution active à la qualité urbaine du cadre de vie. Il doit s'inspirer de l'identité du lieu dans lequel il s'inscrit en tenant compte de l'histoire, de la topographie, de l'orientation et des caractéristiques urbaines et paysagères de l'environnement.

«L'organisation de ce territoire en département très dynamique date de 1964 et découle d'une décision politique. Il est composé de populations et de communes souvent voisines mais dont la morphologie urbaine et historique du peuplement s'opposent depuis les origines.»
 («Le Val-de-Marne, anthologie, Emmanuel Bellanger, 1964-2014 »).

Ces soixante-dix dernières années, beaucoup d'équipements, de structures, de logements ont été installés sur un territoire jusqu'alors majoritairement rural. La rapidité des transformations a favorisé la création de sites juxtaposés et morcelés par des défauts de vue d'ensemble et l'absence d'un objectif d'aménagement du paysage fédérateur à l'échelle du département.

Le territoire du Val-de-Marne a donc besoin de se doter d'un récit commun par sa compréhension, son histoire, à travers des valeurs transversales du projet de paysage qu'est l'Atlas.

Organiser les idées

Il s'agit ici :

- d'identifier ce qui rassemble le territoire : la présence de l'eau, la topographie...,
- de caractériser les valeurs clés du territoire, composantes signifiantes,
- de qualifier les enjeux et les objectifs à viser pour construire demain.

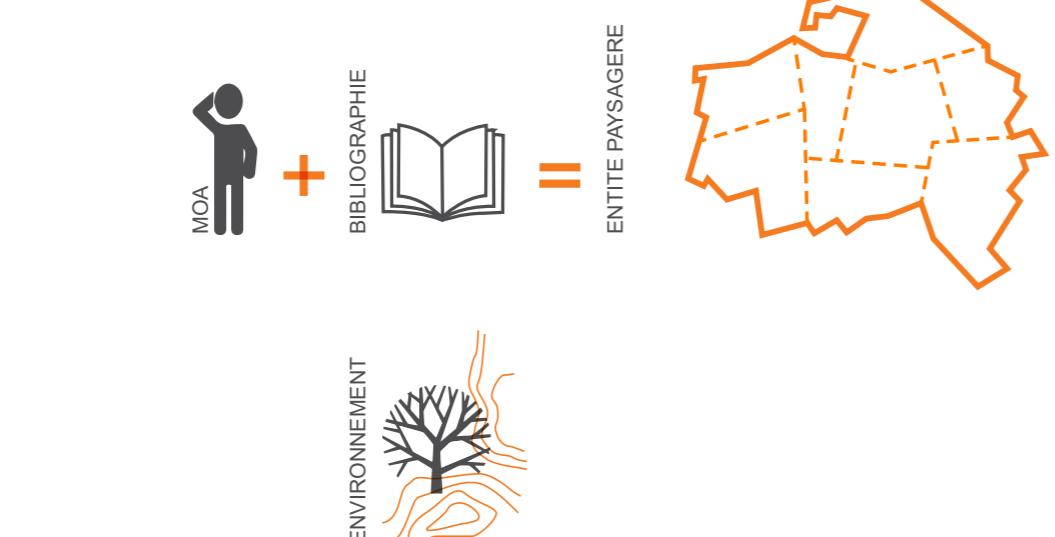
L'Atlas prolonge une vision politique en faveur des espaces naturels porté par Pierre Dauvergne pendant 30 ans en réaction à une posture aménagiste prônée sur le territoire français.

En ce sens, il trouve toute sa légitimité (son utilité) car il propose une lecture qui pose les fondements d'une approche paysagère préalable sur l'ensemble du périmètre d'étude ; il s'agit ici de comprendre pour agir sur le paysage, le révéler et lui donner corps.

Les intentions de l'Atlas

L'Atlas illustre le rôle du paysage, permet d'identifier les continuités, d'articuler les échelles (du grand paysage au paysage de proximité), de définir les constats, problématiques et enjeux, de déterminer les points de vigilance... à travers une démarche à l'écoute de l'ensemble des acteurs (ateliers, rencontres, randonnées...), une approche de collecte et de terrain intensif, un regard sensible et intuitif.

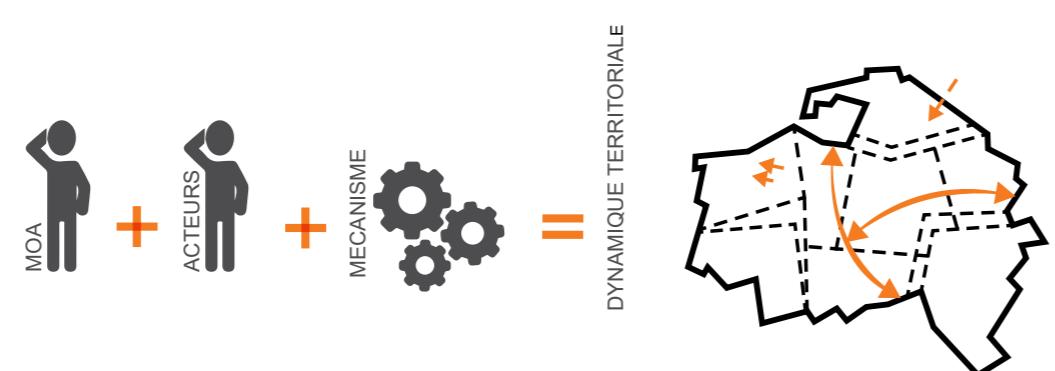
① Identifier



② Caractériser



③ Qualifier



Démarche d'élaboration

L'Atlas des paysages s'est construit autour de deux temps forts :

- une phase de diagnostic pour décrire et délimiter les entités paysagères*, par la pédagogie, il permet de comprendre et de s'identifier à un territoire.

Pour faciliter la communication, l'adaptation au moyen numérique et sa formalisation, l'Atlas s'articule autour de fascicules thématiques, à différentes échelles, synthétiques et des compléments bibliographiques.

Chaque fascicule a été construit avec trois niveaux de lecture :

- l'identification : pour délimiter et nommer
- la caractérisation : pour décrire les structures et les composantes
- la qualification : pour expliciter la perception et les évolutions.

Un Atlas ciblé

L'Atlas vise plusieurs publics

- Les habitants/usagers/touristes, pour valoriser, partager et découvrir l'identité des paysages : par la pédagogie, il permet de comprendre et de s'identifier à un territoire.

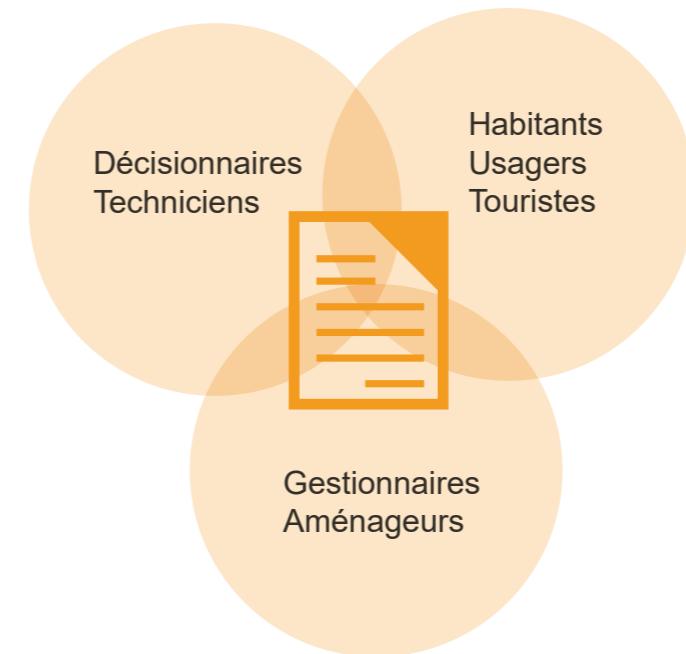
- Les décisionnaires et techniciens (état, communes, collectivités), pour comprendre, connaître, et orienter les politiques d'aménagement : par une approche territoriale et la prise en compte des différentes échelles, il va permettre d'harmoniser les grandes décisions.

- Les gestionnaires et les aménageurs, pour formaliser, définir, préconiser : par les enjeux paysagers du territoire révélés, il va cadrer et orienter les intentions et les projets.

Structure du document

Les différentes parties du document sont organisées en fascicules :

- le fascicule 1 traite du contexte général à l'échelle métropolitaine
- le fascicule 2 décrit l'échelle départementale et les fondements, les repères, l'évolution, l'organisation du territoire et les unités paysagères*
- le fascicule 3 restitue le regard des habitants
- le fascicule 4 relate les quatre randonnées participatives
- le fascicule 5 synthétise l'atelier au cours duquel le découpage du territoire en 5 entités paysagères* et 19 unités paysagères* a été finalisé
- le fascicule 6 regroupe les analyses des 5 entités et de leurs unités respectives.



L'outil Atlas

L'Atlas, représentation collective du territoire, définit les fondements, les interactions, les composantes significantes.

Il se construit autour d'une vision transversale, partagée par tous à toutes les échelles. Outil de synthèse, il apporte des éléments de réflexion sur la valorisation et le devenir des paysages à des fins prospectives.

Il articule ainsi : pratique, habitabilité, fonctionnalité, environnement... avec comme principale intention la définition des contours propices à la fabrication d'un cadre de vie qualitatif, pérenne, respectueux de l'identité du Val-de-Marne.

Figure 4 : Synoptique de la méthodologie



Index des figures

table des illustrations

L'index des figures répertorie l'ensemble des illustrations. Chaque figure est numérotée, nommée et référencée par page.

P4

- Figure 1 : Périmètre de l'Atlas

P6

- Figure 2 : Comparatif départements

P8

- Figure 3 : Echelles d'analyse de l'Atlas

P10

- Figure 4 : Synoptique de la méthodologie

L'atlas des paysages du Val-de-Marne n'est pas la première étude paysagère sur le département. De nombreuses études ont déjà été menées à différentes échelles.

Ouvrages

- **Danielle Béna** : L'envol d'un territoire le Val-de-Marne, 2014
- **Archives Départementales** : Le Val-de-Marne : des boîtes à histoires, 2013
- **G.Vergez-Tricom**, Le relief des environs de Paris, 1924

Etudes

- **Agence Folléa-Gautier** : Val-de-Marne : éléments pour une politique du paysage, 2001
- **Florence Mercier Paysagiste** : Étude des paysages du Val-de-Marne, 2002
- **Agence Folléa-Gautier** : Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne, 2010
- **Conseil Départemental du 94** : Plan vert départemental en Val-de-Marne, 2018
- **Alain Freytet et Claude Chazelle** : Atlas des paysages Seine et Marne, 2007
- **Michel Collin**, Atlas des paysages des Hautes Seine, 2015
- **Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU)** : Unités paysagères de la Région IdF, méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et Atlas, 2010
- **Atelier parisien d'urbanisme (APUR)** : La fabrique du paysage métropolitain, 2012
- **Région Îles-de-France** : Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France, 2013
- **Région Île-de-France** : Schéma Régional de Cohérence Écologique, 2013
- **Agence Complémenterre** : SAGE Marne Confluence, 2011-2017
- **SCE Aménagement & environnement** : SAGE du bassin versant de la Bièvre, 2008-2019

Reportages

- **Centre d'Histoire Sociale** : Val de Marne Anthologie 1964 - 2014 - Histoire d'un département, Emmanuel Bellanger, Julia Moro, 2014
- **Archives départementales du Val-de-Marne** : Une vision verte : Pierre Dauvergne, un paysagiste en Val-de-Marne, 2019

Œuvres

- **Route Nationale 7**, Charles Trenet, 1955

Sites internets

- **Atlas des paysages des Hauts-de-Seine** : <https://www.paysages.hauts-de-seine.developpement-durable.gouv.fr>
- **Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis** : <https://www.paysages.seine-saint-denis.developpement-durable.gouv.fr>
- **Archives départementales du Val-de-Marne** : <https://archives.valdemarne.fr>
- **Départements du Val-de-Marne** : <https://www.valdemarne.fr>
- **Guide d'intégration des lisières de l'Arc boisé dans les documents d'urbanisme du CEREMA** : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-destination-collectivites-meilleure-integration>
- **Géoportal** : <https://www.geoportail.gouv.fr>

Les définitions qui suivent visent à éclairer la lecture de l'Atlas. Elles sont marquées d'une (*) dans le corps de texte.

- Pour les termes qui disposent d'une définition dans un code (code de l'urbanisme, du tourisme, de l'environnement, etc.), la définition en application est rappelée ci-après pour information.

- Pour les autres termes, la définition donnée ci-après précise l'acception retenue dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas.

A

- Aérologie :
Étude des vents et de leurs conséquences sur un territoire.

- Agriculture urbaine :
Pratiques agricoles à proximité ou à l'intérieur d'un secteur urbanisé, généralement au service des habitants.

- Alluvions :
Dépôts (cailloux, sables, boues) provenant d'un transport par les eaux courantes.

- Argile :
Roche terreuse, avide d'eau, imperméable et plastique, dite terre glaise.

B

- Batillage :
Remous sur les rives d'un cours d'eau provoqué soit par la marche d'un bateau, soit par le vent et qui cause la dégradation des berges.

- Bief :
Portion d'un cours d'eau, d'un canal entre deux chutes, deux écluses ou de dérivation qui conduit les eaux.

- Bien commun :
Défini ce qui appartient, ce qui est au service de tous ou du plus grand nombre comme élément collectif.

- Bourgade :
Bourg de petite taille.

- Bras Mort :
Partie d'un cours d'eau qui a été soit isolé, soit abandonné.

C

- Calcaire :
Roche composée surtout de carbonate de calcium.

- Canopée :

Zone d'une forêt qui correspond à la cime des grands arbres. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer la perception d'une masse arborée importante.

- Caractère domestique :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer un caractère jardiné prédominant : par exemple petite ruelle composée de limites végétalisées et entretenues.

- Colluvions :

Dépôt meuble de sédiments résultant d'un remaniement voisin (coulée).

- Continuités actives :

Correspond au continuum du mode de déplacement alternatifs à ceux qui sont motorisés : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, skateboard, gyropode.

- Continuités écologiques :

Continuité d'espaces permettant la libre circulation des espèces et leur diffusion dans le territoire (reproduction, croissance, alimentation, habitat etc.).

- Continuum urbain et bâti :

Ensemble de bâtiments ou de villes contigües, qui constituent un espace urbain continu.

- Corridor écologique :

Passage qui permet aux espèces de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie.

D

- Dépôt éolien loessique :

Dépôt éolien (déposé par les vents) constitué principalement de particules très petites qui prend l'aspect d'une terre fine faiblement argileuse à consistance meuble et poussiéreuse.

- Dépôt anthropique :

Phénomène de dépôt / de sédimentation de particules en suspension, sous l'action de la pesanteur.

E

- Enclave (ouverte) :

Espace urbain d'échelles variables, le plus souvent ceinturé et qui fonctionne en vase clos.

- Entité paysagère :

Ensemble territorial constitué de caractéristiques structurantes, géographiques et anthropiques (comprenant plusieurs unités paysagères).

- Espace agricole :

Espace destiné à l'activité agricole devant être protégé en raison du potentiel biologique ou agronomique et de bâtiments associés.

- Espace artificialisé :

Espace regroupant l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les équipements sportifs ou de loisirs, les réseaux de transport, les parkings ou encore les mines, décharges et chantiers.

- Espace champêtre :

Espace qui a un caractère de campagne.

- Espace de basculement :

Espace de transition topographique entre la partie plate et le démarrage de la pente (coteau).

- Espace de nature :

Espace végétalisé support de biodiversité à caractère naturel (végétation spontanée, plans d'eau, lacs, de rivières etc.).

- Espace libre :

Espace correspondant à la superficie du terrain non occupée par l'emprise au sol des constructions.

- Espace naturel :

Espace géographique où l'impact de l'activité humaine est nulle ou faible.

- Espace Naturel Sensible :

L'espace naturel sensible (ENS), créé et géré par le département, a pour objectif de préserver des sensibilités écologiques et paysagères d'un espace et contribuer à sa prévention des risques naturels d'inondation. Il permet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.

- Espace ouvert :

Espace non occupé par des constructions, à dominante paysagère, comprenant les forêts, les espaces agricoles, les berges, les parcs, les coulées vertes, les places (surfaces artificialisées, imperméabilisées et bétonnées) et de façon générale les lieux de vie.

- Espaces de proximité :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer un espace modeste, de petite taille, constituant un lieu de vie dans la ville.

F

- Formation basale :

Formation géologique qui désigne un ensemble de strates (couche géologiques).

- Fruticée :

Formation végétale dans laquelle dominent les arbustes. Ce faux-amie peut prêter à confusion ; il s'agit d'une ambiance arbustive et non fruticole.

G

- Glacis / glacis vert :

Terrain engazonné/enherbées généralement en légère pente et à la vue dégagée. S'apparente à un boulingrin. Ce terme a souvent été utilisé pour les espaces devant une fortification.

- Gord :

Lié à l'activité de la pêche : double rangée de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle, au sommet duquel un filet prend les poissons. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour désigner un petit bras de rivière.

H

- Habitat vernaculaire :

Fait référence à l'architecture vernaculaire qui est une architecture propre à un pays ou à une région donnée.

- Haute tige :

Arbres dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,5 m du sol et qui atteint au minimum 4 m de hauteur.

I

J

K

L

- Limon :

Terre ou fines particules, entraînées par les eaux et déposées sur le lit et les rives des fleuves.

- Lit majeur (cours d'eau) :

Espace maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux.

- Loti :

Qui correspond à une opération de lotissement, consistant à partager, répartir par lots un terrain, généralement pour le bâti.

M

- Mail végétalisé :

Allée plantée d'arbres et aménagée de bancs permettant un déplacement confortable des piétons et des modes doux.

- Marnes :

Roche tendre composée en proportions variables d'argile et de calcaire mêlés à du sable, qui a la propriété de se déliter et qui est utilisée selon sa composition pour l'amendement des terres, la fabrication de ciments, de tuiles, de céramiques.

- Marquise (taille des arbres) :

Taille d'arbres d'alignements en formes géométriques pour mettre en valeur un site et limiter le volume de l'arbre.

- Merlin :

Levee de terre dont on entourait les dépôts d'explosifs ou les bâtiments, dans une poudrière. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer un mouvement comme par exemple un talus.

- Modes actifs :

Modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, skateboard, gyropode etc.

- Monument historique :

Immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

- MOS 2017 :

Le Modes d'Occupation du Sol est l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France.

N

- Nature en ville :

Espace végétalisé et/ou aménagé, exploité ou encore spontané dans le tissu urbain.

O

- Openfield :

Anglicisme «champ ouvert» en français; paysage agraire à champs et vues ouverts (terme de géographie).

P

- Pas japonais (type de continuité écologique) :

Associée au terme «corridor», elle désigne une succession de secteurs naturels ou semi-naturels, de surfaces généralement réduites, distants les uns des autres mais s'intercalant entre deux réservoirs de biodiversité, permettant ainsi à certaines espèces de passer de l'un à l'autre.

- Paysages fluviaux :

Portions de territoires qui sont en liaison avec le fonctionnement d'un cours d'eau et les habitats au moins temporairement inondés qui le jouxtent.

- Percées forestières :

Large espace enherbé, en saillie dans la forêt.

- Péri-forestier :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer un espace situé en périphérie, en lisière d'une forêt, d'un bois.

- Péri-urbain :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer un espace situé en périphérie d'une agglomération et dont une part importante des habitants travaille dans cette agglomération.

- Périurbanisation :

Le terme de périurbanisation tend à remplacer celui de rurbanisation,

- Pittoresque :

Qui attire l'attention, charme ou amuse par un aspect original (un des cinq critères de classement de site : artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque).

- Planimétrie :

Projections horizontales des points matériels d'un terrain dont on veut lever le plan. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer une forme topographique relativement plate.

- Pleine terre :

Terme utilisé pour les plantations en terre franche c'est-à-dire en contact directe avec le sous-sol (à l'opposé des plantations hors-sols, sur dalle ou en bac par exemple).

Q

R

- Relief tabulaire :

Système géologique édifié sur des couches horizontales successives et montrant des plateaux étagés limités par des escarpements.

- Réservoir de biodiversité :

Espace de taille suffisante dans lequel la biodiversité (faune et flore) effectue tout ou partie de son cycle de vie.

- Résidentialisation :

Mode opératoire de requalification urbaine qui consiste à délimiter les espaces privés, généralement par l'ajout de clôtures, de barrières et de plantations en pied d'immeuble par exemple.

- Respiration paysagère :

Espace ouvert urbain, paysager et/ou naturel.

- Respirations de nature :

Espace ouvert à dominante naturelle.

- Riparienne :

Au sens strict, comprend uniquement la végétation qui tapisse les chenaux des cours d'eau et les rives des fleuves. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer la partie du paysage adjacente à un cours d'eau.

- Ripsylve :

Formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau.

- Rivulaire :

Qui croît dans les ruisseaux ou sur leurs bords d'un cours d'eau.

- Ru :

Petit ruisseau.

- Rurbanisation / rurbain :

Désigne le processus d'urbanisation rampante dans un espace rural et, par extension, il correspond au phénomène d'imbrication des zones urbanisées dans les espaces ruraux (non construits) et son mitage.

S

- Sable :

Matériau minéral granulaire de petite taille issu de la dégradation de roche.

- Secteur patrimonial remarquable :

Les sites patrimoniaux remarquables sont les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

- Seuil urbain :

Espace construit ou urbanisé qui marque un effet d'entrée et de passage.

- Site classé :

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue.

- Site inscrit :

Les sites inscrits sont des monuments naturels ou des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Ces sites sont inscrits sur une liste établie dans chaque département.

- Socle géographique :

Le socle géographique n'est pas employé selon une acceptation strictement géologique (au sens de terrain ancien) mais dans un sens commun, celui de sous-bassement (sous-entendu du paysage).

- Suburbain :

Qui est près d'une grande ville, qui l'entoure - contraction entre le terme anglais «suburb» pour désigner la banlieue et «urbain».

T

- Talweg :

Ligne de la plus grande pente d'une vallée. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer une légère dépression topographique.

- Tènement :

Ensemble de propriétés foncières contiguës. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer les grandes parcelles monofonctionnelles.

- Territoire servant :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer le lien entre Paris et sa banlieue.

- Tracés organiques :

Tracés caractérisés par des formes des courbes irrégulières.

- Trame bleue :

Continuité de milieux naturels et semi-naturels aquatiques et humides.

- Trame brune :

Continuité des sols vivants permettant le développement de la biodiversité.

- Trame naturelle :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer l'ensemble des trames vertes, bleues, brunes et noires.

- Trame noire :

Continuité d'espaces caractérisés par une certaine obscurité permettant le développement de la biodiversité.

- Trame verte :

Continuité de milieux naturels et semi-naturels terrestres.

- Transect :

Désigne la traversée, selon une ligne imaginaire, d'un espace géographique afin d'en analyser les composantes paysagères.

- Typomorphologie :

Méthode d'analyse combinant la morphologie urbaine et celle de la typologie architecturale, à la jonction des deux disciplines que sont l'architecture et l'urbanisme.

U

- Unité paysagère :

Portion de territoire présentant un caractère homogène, morphologique, urbain, paysager et naturel.

- Urbanisme péri-forestier :

Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer les dynamiques d'urbanisations situées à proximité et en périphérie des espaces forestiers

V

- Vicinal (route) :

Se dit d'un chemin, d'une route entre des villages.

- Voie charrière :

Espace au sol compris entre les roues d'une charrette. Par extension, il est utilisé dans l'Atlas pour exprimer une petite voie rustique et aménagée sommairement.

- Vue réciproque :

Espace en covisibilité.

- Vue statique et cinétique :

Opposition entre vue à l'arrêt et vue en mouvement.

W

X

Y

Z

Glossaire

sigles

A

- **AMAP :**
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- **APPB :**
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- **APUR :**
Atelier Parisien d'Urbanisme
- **AVAP :**
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - Ancienne dénomination qui a été transformées en Sites Patrimoniaux Remarquables

B

C

- **CDT :**
Contrat de Développement Territorial
- **CIN :**
Contrat d'Intérêt National

D

- **DHFF :**
Directives Habitats Faune Flore
- **DRIEAT :**
Direction Régionale et Interdépartementale Environnement Aménagement Transports

E

- **ENS :**
Espace Naturel Sensible
- **EPA :**
Établissement Public d'Aménagement
- **EPT :**
Établissement Public Territorial

F

G

- **GOSB :**
Grand-Orly Seine Bièvre
- **GPSEA :**
Grand Paris Sud Est Avenir

H

- **HBM :**
Habitations à Bon Marché

I

J

K

L

M

- **MIN :**
Marché d'Intérêt National
- **MOS :**
Mode d'Occupation du Sol

N

- **NGF :**
Nivellement Général de la France

O

- **OAP :**
Orientation d'Aménagement et de Programmation
- **ONF :**
Office National des Forêts

P

- **PA :**
Permis d'Aménager
- **PC :**
Permis de Construire
- **PEMB :**
Paris Est Marne & Bois
- **PLU :**
Plan Local d'Urbanisme

X

- **PLUi :**
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- **PNR :**
Parc Naturel Régional
- **PRIF :**
Périmètre Régional d'Intervention Foncière

Y

Z

- **ZAC :**
Zone d'Aménagement Concerté
- **ZAD :**
Zone d'Aménagement Différé
- **ZI :**
Zone Industrielle
- **ZICO :**
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- **ZNIEFF :**
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
On distingue deux types de ZNIEFF :
 - les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire
 - les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

- **ZPPAUP :**
Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
- **ZUP :**
Zone à Urbaniser en Priorité

U

V

- **VDO :**
Voie de Desserte Orientale, ancien projet d'autoroute devant relier l'A4 à l'A86

W


ATLAS DES PAYSAGES
VAL DE MARNE

Version numérique
Dépot légal : Mai 2024
N°ISBN : 978-2-11-172439-6


vert
latitude
paysagistes concepteurs & urbanistes


Atelier Résonances //
paysage & urbanisme


Repérage Urbain
Urbanisme Concertation Sociologie


BIODIVERSITA